



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines

Arrêté n° 2227-2026/VR/DRH/DEC du 30 mars 2026 déclarant infructueux l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de la session 2026.

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M. CANVEL André ;
- VU décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU la circulaire n°2017-026 du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté n° 6557-2025/VR/DRH/DEC du 07 octobre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ouverte au titre de l'année 2026 ;
- VU l'arrêté du 26 février 2026 fixant la liste des membres du jury de la session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ouverte au titre de l'année 2026 ;
- VU le procès-verbal du jury de délibération de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), session 2026, en date du 26 mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de la session 2026, est déclaré infructueux.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete le 30 mars 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines

Pascal BENOIT

